

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article53>



**- Arrêté du 8 novembre 2012
relatif aux diplômes
professionnels relevant des
dispositions du code du travail
relatives à l'utilisation des
équipements de travail mis à
disposition pour des travaux
temporaires en hauteur**

Date de mise en ligne : dimanche 23 décembre 2012

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

- Examens | Concours - Attestation de Formation - Travail en Hauteur -

Dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur

Arrêté du 8-11-2012 - J.O. du 23-11-2012